

FUSION – ETAPE 2 !

Numéro 6 // SEPTEMBRE 2017

C'EST REPARTI !

Vous le savez tous, la nouvelle Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise est née ! 25 conseillers, plus de 50 salariés, 2 lieux d'accueil... Le changement a été visible !

Maintenant que chacun a (re)pris ses marques, il est grand temps de se pencher sur les statuts « nouvelle version » dont il va falloir doter la CCHMV.

Nouveau bulletin, donc, pour une nouvelle étape de la fusion !

COMMENT JE M'INFORME ?

Chaque mois, un point sera fait en Conseil communautaire, pour tenir chacun informé des avancées du projet. A cette occasion, ce petit bulletin sera édité, pour présenter à chacun les avancées du travail. N'hésitez pas à le demander et le diffuser !

Qui sont les instances responsables du projet ?

Le Conseil communautaire est l'instance décisionnaire. Ce sont ses membres qui seront en charge de voter, au final, les statuts de la Communauté de communes.

Le Bureau communautaire est l'organe politique « opérationnel ». Les vice-présidents qui le composent sont en charge de la définition des compétences dont ils ont la délégation, en lien avec les **Commissions** et les **groupes de travail** qu'ils animent.

Techniquement, le travail est piloté par Anne GUICHANE et Philippe REYMOND. Ce binôme coordonne le travail des différents chefs de projet en charge d'accompagner les élus dans leurs réflexions. Ces personnes sont les référentes du projet. Vous pouvez vous rapprocher d'elles à tout moment pour vous informer.

(Voir en fin de document les binômes élus / techniciens en charge de chaque thématique)

Quelles sont les grandes étapes du projet ?

Pour la fin de l'année 2017 :

- *a minima*, définition des orientations stratégiques (contenu des compétences, définition de l'intérêt communautaire, 1^{ères} approches budgétaires et conséquences fiscales)

1^{er} semestre 2018 :

- Définition des actions à mettre en œuvre – Arbitrage budgétaire des missions de la CC
- Ecriture des statuts – validation par le Conseil communautaire et les communes
- Mise en œuvre opérationnelle des actions.

Quels sont les grands principes qui guident ce projet ?

- **Concertation** et échanges avec les acteurs ... Sans enlever aux élus communautaires leur **pouvoir de décision** !
- **Pragmatisme** et principe de réalité doivent primer... Sans freiner **l'ambition** de la nouvelle CC !
- Réflexions sur **l'optimisation** des efforts et des moyens publics du territoire... Sans vider les communes de leur rôle de **proximité** !



Pour plus
d'informations...

Anne GUICHANE

04 79 05 28 58

a.guichane@cchmv.fr

...ET PLUS PRECISEMENT ?

Mais pourquoi doit-on encore y travailler ?

La loi NOTRe, engendrant la fusion de nos Communautés de communes, avait autorisé de manière « exceptionnelle » la possibilité d'exercer les compétences des anciennes CC sur leur ancien territoire. C'est pour cela qu'il a été possible de conserver en 2017 par exemple les transports touristiques de Bramans à Bonneval sur Arc, ou de gérer la STEP de La Praz, utilisée par les Communes de l' « ex » Terra Modana.

Mais cette dérogation va prendre fin rapidement (début de l'année 2018 pour certaines), et la nouvelle Communauté de communes devra ensuite exercer ses missions sur l'ENSEMBLE de son nouveau territoire.

Il faut donc que les élus décident de ce qu'ils souhaitent faire pour le territoire, et définissent les lignes de partage des interventions publiques entre les Communes et la CCHMV. La réflexion devient donc prospective et opérationnelle sur chaque compétence.

En tant qu' élu communal ou communautaire, vous serez nécessairement très mobilisé autour de ces réflexions. L'implication de chacun est nécessaire pour imaginer ensemble les interventions de la Communauté de communes les plus pertinentes possibles pour l'avenir de notre territoire.

ET AUJOURD'HUI, ON EN EST OU ?

De manière générale, tous les instances politiques de réflexion (groupes de travail, commissions thématiques...) ont démarré leurs réflexions. Les chefs de projet techniques rassemblent les données et proposent des diagnostics pour éclairer les élus sur l'état des lieux de chaque thématique. Ces derniers réfléchissent et commencent à discerner les grandes orientations qu'ils proposeront au Conseil communautaire.

Tourisme : le nouvel Office de tourisme intercommunal a vu le jour au 1^{er} juin 2017, sous la forme de la « SPL Haute Maurienne Vanoise Tourisme ». Il a déjà œuvrer à accueillir les clientèles estivales 2017. Fort de cette première expérience, la structuration continue... Le plan d'action Marketing de la destination « Haute Maurienne Vanoise » et des 6 destinations qui la composent « Aussois », « Bessans », « Bonneval sur Arc », « La Norma », « Valfréjus », « Val Cenis » est en cours d'élaboration.

Développement économique : Les Zones d'activités économique ont été recensées. Les techniciens de la CC travaillent en collaboration avec les services techniques des communes pour en définir les modalités de gestion, afin d'être prêts pour le déneigement dès cette année. Sur la stratégie de développement touristique, plusieurs rencontres avec différents partenaires (Maurienne Expansion, Unions commerciales, CCI, ...) ont permis de travailler sur les orientations stratégiques que la Commission développement économique souhaite développer. Affaire à suivre...

Agriculture : une première rencontre avec les agriculteurs a permis de présenter les enjeux de cette thématique aux élus, et d'exprimer leurs attentes. Il s'agit maintenant de réunir le groupe de travail « Agriculture » pour réfléchir à ce que la Communauté de communes entend proposer comme pistes de collaboration.

Mobilité : le travail autour du Schéma de Déplacements avance, sous la houlette de la Commission Mobilité. Après plusieurs rencontres, une présentation d'un plan d'actions sera l'objet d'une réunion politique le 11 septembre prochain. Ensuite, un

atelier avec les socioprofessionnels sera organisé le 5 octobre, pour définir des pistes de cofinancement de ces actions, afin de pérenniser l'offre de mobilité sur le territoire.

Culture et loisirs : la commission s'est déjà réunie deux fois, et est allée à la rencontre des acteurs du développement culturel. S'appuyant sur les travaux existants et ces échanges, les réflexions sont déjà bien engagées.

Action sociale : cette thématique est scindée en deux parties :

- **Enfance / jeunesse et périscolaire** : une première réunion a permis de présenter les actions des deux ex communautés de communes sur cette thématique, et de poser les enjeux d'un transfert ou d'une restitution de cette compétence. La complexité de ces réflexions réside dans le calendrier décalé (de septembre à septembre) et l'impact direct qu'une décision aura sur de très nombreux agents du territoire.
- **Santé et personnes âgées** : une première réunion de la Commission a eu lieu là-aussi, permettant de poser les principaux enjeux de la question. Rendez-vous en septembre pour continuer les réflexions.

Pour les autres compétences, le travail démarre tout juste, et peu d'avancées sont encore réellement communicables. Ce bulletin aura pour vocation de vous tenir informé pas à pas de chaque étape franchie... A lire donc dans le Bulletin Fusion étape 2 n°7 !

LES PERSONNES REFERENTES PAR COMPETENCE :

THEMATIQUES	COMPETENCES	Responsable politique	Chef de projet
Tourisme	Finalisation de la mise à disposition des biens immobiliers (OT)	Laurent POUPARD	Solène RAFFORT
	Politique Immobilier de loisir	Laurent POUPARD	Solène RAFFORT
	Patrimoine culturel	Laurent POUPARD	Solène RAFFORT
Développement économique	ZAE, commerces, artisanat, industrie	Jérémy TRACQ	Anne GUICHANE
	Agriculture	Jérémy TRACQ	Anne GUICHANE
Aménagement de l'espace	Aménagement de l'espace	Pierre VINCENDET	Anne GUICHANE
	APN	Pierre VINCENDET	Arnaud CARBONI
	Mobilité	Nicole SELTZER / Rémi ZANATTA	Hélène SUIFFET
	Environnement	Pierre VINCENDET	Arnaud CARBONI
	Transition énergétique	Pierre VINCENDET	Mathieu FOUSSAT
	Habitat	François CHEMIN	Anne GUICHANE
La Norma	Domaine skiable	Christian SIMON	Sylvain MARGUERON
	Tout le reste (voirie, parking, bâtiment...)	Christian SIMON	Sylvain MARGUERON
Equipements touristiques et permanents		Xavier LETT / Laurent POUPARD	Anne GUICHANE
Action sociale	Enfance, jeunesse et périscolaire	Jean-Marc BUTTARD	Karen LONGUEVILLE
	Santé, personnes âgées	Jean-Marc BUTTARD	Karen LONGUEVILLE
	MSAP	Jean-Marc BUTTARD	Karen LONGUEVILLE
	RPI	Jean-Marc BUTTARD	Karen LONGUEVILLE
Développement culturel	Développement culturel	Xavier LETT	Cassandra THOMASSET
	EEA	Xavier LETT	Cassandra THOMASSET
	Cinémas	Xavier LETT	Cassandra THOMASSET
GEMAPI		François CHEMIN	Sylvain MARGUERON
Assainissement		François CHEMIN	Sylvain MARGUERON
FINANCES, Ressources Humaines		Jean-Claude RAFFIN	Véronique ANSELMET